

DuPont™ Escort® Herbicide

Version 2.1

Date de révision 03/21/2014 Réf. 130000023977

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Escort® Herbicide
Nom commercial/Synonyme	:	B10838190 METSULFURON METHYL (Methyl 2-[[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,-triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate)
Numéro de la FDS	:	130000023977
Utilisation du Produit	:	Herbicide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Prenez Garde!

Provoque une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Yeux

Metsulfuron méthyle : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer:, Larmoiement, rougeur, ou gêne..

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.



SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Metsulfuron méthyle	74223-64-6	60 %
Other Ingredients		40 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
En cas d’urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l’étiquette pour connaître d’autres précautions et le mode d’emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables
Point d'éclair : non applicable

Risque d'Incendie et d'Explosion : Pas de risque de feu ni d'explosion

Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un équipement complet de protection.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement.
Pulvériser de l'eau pour refroidir complètement les récipients fermés. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Nettoyage du Déversement : Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Endiguer le déversement. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

Déversement Accidentel		zones en contrebas. Se conformer aux règlements applicables du gouvernement fédéral, des provinces/états et des municipalités.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
Manipulation (Aspects Physiques)	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Stockage	:	Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, de la nourriture ou de l'alimentation pour les animaux. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps	:	Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter: Chemise à longues manches et pantalons longs. Chaussures et chaussettes L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est: Combinaison Chaussures et chaussettes
Mesures de protection	:	Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Metsulfuron méthyle				
AEL *	(DUPONT)	10 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière totale.

* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	granuleux
Couleur	:	blanc cassé
Odeur	:	aucun(e)
pH	:	4.2
Densité spécifique	:	1.47 à 25 °C (77 °F)
Masse volumique apparente	:	33.9 lb/ft³ non tassé
Hydrosolubilité	:	2.8 g/l dispersable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Incompatibilité	:	Aucune raisonnablement prévisible.
Réactions dangereuses	:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DuPont™ Escort® Herbicide

Dermale DL50	:	> 5,000 mg/kg , lapin
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat



DuPont™ Escort® Herbicide

Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, lapin
Irritation des yeux	:	irritation légère, lapin
Sensibilisation	:	cochon d'Inde

Metsulfuron méthyle

Inhalation 4 h CL50	:	> 5.3 mg/l , rat
Toxicité à dose répétée	:	Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Oral(e) rat Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes, Foie Dermale lapin Irritation de la peau
Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.



SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Metsulfuron méthyle

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 150 mg/l
96 h CL50	:	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 150 mg/l
72 h CE50	:	Anabaena flos-aquae (cyanobactérie) 0.066 mg/l
14 jr CE50	:	Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.00036 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 120 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : En accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Metsulfuron méthyle)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3077



Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
No. Etiquetage	:	9
Polluant marin	:	oui (Metsulfuron méthyle)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP	:	23005
Remarques	:	Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 03/21/2014

sont des marques de E.I. du Pont de Nemours and Company

Personne de contact : E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.